Date: 31/05/2013 Pays: FRANCE Page(s): 15-20

Rubrique : Industrie & services

Diffusion : (121630) Périodicité : Quotidien Surface : 31 %







SPORT

Dans le rouge, le rugby français veut maîtriser ses charges. // P. 20

Dans le rouge, le rugby français veut maîtriser ses charges

- La masse salariale des clubs du Top 14 va être plafonnée.
- Un dispositif limitant les déficits est également à l'étude.

SPORT

Christophe Palierse cpalierse@lesechos.fr

Au-delà de son enjeu sportif, la finale du championnat de France de rugby Top 14 2012-2013, qui oppose ce samedi soir le Rugby Club Toulonnais (RCT) au Castres Olympique, pourrait faire office d'épilogue d'un cycle faste de l'Ovalie tricolore. A compter de la prochaine saison, le contrôle financier des clubs va en effet se resserrer, après une période d'inflation des budgets pour cause de recrutement de stars mondiales.

La récente finale de la Coupe d'Europe H Cup, remportée par l'armada de vedettes du RCT emmenée par l'Anglais Jonny Wilkinson, au détriment de l'ASM Clermont Auvergne – à l'effectif également de premier plan -, a d'ailleurs témoigné de cette formidable montée en puissance sportive et économique du Top 14, dont la capacité d'attraction suscite envie et critiques à l'étranger. Mais la « course aux armements », une expression régulièrement usitée dans le milieu, a son prix : collectivement, le rugby français joue dans le rouge, accumulant des pertes depuis des années. Ce constat général masque cependant des situations fort contrastées.

Pour autant, le dernier rapport de la DNACG, le gendarme financier du rugby professionnel, confirme bien un déséquilibre. Prochainement publié, le document, qui porte sur la saison 2011-2012, fait ainsi état d'une perte d'exploitation de 26 millions d'euros pour le Top 14, a près – 23,4 millions pour la précédente, pour un total de produits de 256 millions, en hausse de 6 %. Quant à son déficit net, il s'est aceru de 3 millions. à – 13 millions. De fait, 7 clubs, la moitié donc, ont des comptes posi-

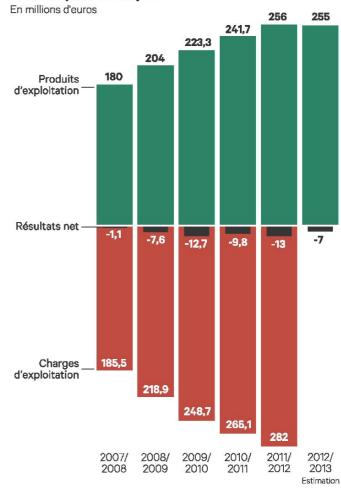
tifs, soit deux de moins qu'en 2010-2011. La tendance semble toutefois à l'amélioration sur la saison 2012-2013: à ce stade, le déficit net prévisionnel du Top 14 s'élève en effet à 7 millions, pour un total de revenus estimé à 255 millions. Toutefois, comme le souligne le coordinateur technique de la DNACG, Dominique Debreyer, gérant-fondateur du cabinet spécialisé Accord-Sport, « la fin de saison est traditionnellement marquée d'ajustements comptables. Car certains clubs se financent sur capitaux propres, d'autres comblent leur déficit par abandon de créances ». « On a un rugby à deux voire trois vitesses », ajoute-t-il.

« Un rugby à deux, voire trois vitesses »

De fait, la segmentation entre les grosses écuries et le reste de l'élite ne cesse de s'accentuer. Si le Stade Toulousain, l'ASM ou, ces dernières années.le RCT ont su bâtir un modèle combinant performance sportive et solidité économique, si le Racing Métro 92 et le Stade Français sont portés par de riches propriétaires finançant les pertes – Jacky Lorenzetti et Thomas Savare -, la situation est plus compliquée pour les autres, y compris pour d'anciens champions de France. Avec le professionnalisme, la notion de bassin économique compte, il est vrai, de plus en plus.

Soucieuse de freiner la surenchère. la Ligue nationale de rugby (LNR), qui gère le rugby pro, a donc décidé de mettre en place à compter de la saison 2013-2014, un dispositif de plafonnement de la masse salariale s'inspirant du « salary cap » anglo-saxon. Pendant trois ans – ce qui permet d'en mesurer les effets –, la masse salariale brute relevant des joueurs sera plafonnée à 10 millions d'euros, une tolérance étant de mise pour 2013-2014 afin de tenir compte des contrats en cours. Ce

Les comptes du Top 14



PLUS DE DONNÉES SUR DATALESECHOS.FR

« LES ÉCHOS » / SOURCE : DNACG

système, qui repose sur la confiance mutuelle puisqu'il est déclaratif, prévoit de lourdes sanctions : des erreurs de déclaration sont sujettes à des pénalités de 500.000 à 2 millions d'euros, et la triche organisée d'une amende représentant 10 fois le montant avéré.

En outre, la LNR réfléchit à un « fair- play financier » qui, à l'instar de celui existant depuis peu dans le football, limiterait les pertes d'exploitation. Signe des temps, certains experts s'interrogent même sur la pertinence d'une « ligue fermée », qui réunirait un nombre limité de clubs car capables d'assu-

mer les coûts du rugby professionnel d'aujourd'hui, d'autant que le passage de la Pro D2 au Top 14 implique aussi de pouvoir franchir un pas économique.



À NOTER

Comme dans le football, la situation est plus compliquée en deuxième division : un seul club de Pro D2 sur seize était dans le vert en 2011-2012. La perte nette globale était de 5 millions ; elle est estimée à 8 millions pour 2012-2013.